

# 26<sup>e</sup> Réunion de mise à jour sur l'exploitation illégale et la consultation des parties prenantes

16–17 juin 2016

Avec le soutien du Département britannique pour le développement  
international (DFID), l'Instrument FLEGT de l'UE, la FAO de l'ONU et la  
Fondation Ford

Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la responsabilité exclusive de l'/des intervenant(s) et des participants, et ne reflètent pas nécessairement l'avis de Chatham House, son personnel, ses associés ou son Conseil. L'institut indépendant de Chatham House ne prête allégeance à aucun gouvernement ou instance politique et ne prend pas position sur les questions d'ordre politique. Tout extrait du présent document doit s'accompagner du nom de l'/des auteur(s)/intervenant(s) et Chatham House doit être cité, de préférence avec la date de publication ou les détails de la manifestation. Lorsque le document fait référence ou rend compte de déclarations exprimées par un intervenant au cours d'une manifestation, le plus grand soin a été pris afin de fournir les avis et opinions de manière aussi équitable que possible. Les discours et exposés publiés peuvent varier par rapport à la présentation donnée. © Royal Institute of International Affairs (Chatham House), 2016.

10 St James's Square, London SW1Y 4LE Tél. +44 (0)20 7957 5700 Fax +44 (0)20 7957 5710  
[www.chathamhouse.org](http://www.chathamhouse.org)

Sous le mécénat de : Sa majesté la Reine Elizabeth II Président : Stuart Popham QC Directeur : Dr Robin Niblett Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 208223

### Introduction

La 26<sup>e</sup> Réunion de mise à jour sur l'exploitation illégale et la consultation des parties prenantes, qui s'est tenue à The Crystal à Londres les 16 et 17 juin 2016, a porté sur les efforts réalisés à l'échelle mondiale pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce de bois illégal, de même que les défis y afférents.

La réunion à laquelle ont assisté plus de 250 participants a présenté une myriade de points de vue sur les questions liées à la foresterie, des avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) aux Accords de partenariat volontaires (APV), en passant par les nouvelles initiatives politiques sur la foresterie en cours d'élaboration en Chine et au Japon. En plus de présenter les actions menées au Pérou en matière de mise en application, la réunion a traité l'efficacité de l'application dans le cadre de la Loi Lacey, du Règlement bois de l'UE (RBUE) et de la Loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale. La réunion a également été l'occasion d'étudier comment lutter contre la corruption et promouvoir la transparence dans le secteur forestier, et elle a mis l'accent sur le rôle central que jouent les peuples autochtones dans la protection des forêts et l'importance de reconnaître et de garantir leurs droits fonciers.

Le présent rapport offre un résumé des présentations et des débats qui se sont tenus durant la réunion.

### Session 1 : Évolutions de la législation visant à réduire les importations de bois d'origine illégale en Asie

Présidence : Alison Hoare, Chatham House

#### **Récents évolutions dans les règlements portant sur la légalité du bois au Japon : *Mari Momii, Deep Green Consulting* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- En tant qu'importateur majeur de bois en provenance de pays présentant un risque élevé, le Japon a pris une mesure décisive sous forme d'une loi qui sera bientôt appliquée en vue de promouvoir la distribution et l'utilisation de bois issu de l'exploitation légale ; cependant, celle-ci pourrait n'avoir qu'un impact limité car la participation au régime repose sur une base volontaire, les dispositions de diligence raisonnable pourraient comporter des lacunes et les capacités de mise en application et les sanctions risquent de souffrir d'insuffisances.
- Les règlements n'ont pas encore été parachevés et il est donc encore temps de les renforcer avant leur entrée en vigueur. Sous leur forme actuelle, ces règlements visent à promouvoir la distribution et l'utilisation de bois d'origine légale plutôt que prévenir le commerce de bois illégal.

#### **Système chinois de vérification de la légalité du bois (SVLB chinois) : *Chen Shaozhi, Institut de recherche sur les politiques et les informations forestières, Académie chinoise de la foresterie* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- La Chine, première plaque tournante des importations et exportations de bois et de produits ligneux, est consciente de la responsabilité qui lui incombe sur le plan mondial de contrecarrer l'exploitation illégale et d'améliorer la gouvernance forestière. Le gouvernement a reconnu la nécessité de renforcer la coopération avec le secteur privé afin de sensibiliser les consommateurs au programme « vert » et d'étudier les alliances commerciales bilatérales et multilatérales qui œuvrent en faveur du bois légal.

- Selon un projet pilote visant à déterminer la faisabilité et l'efficacité du système chinois de vérification de la légalité du bois (SVLB chinois), les entreprises doivent mieux comprendre la légalité et renforcer leurs capacités pour être capables d'exercer une diligence raisonnable. Un comité de pilotage du SVLB chinois devrait être créé afin d'encadrer et de promouvoir la certification du bois, mais également d'encourager les petites et moyennes entreprises (PME) à s'y conformer.

**Alliance chinoise pour le commerce et l'investissement responsables en matière de produits forestiers (RFA) : Xu Bin, Institut de recherche sur les politiques et les informations forestières, Académie chinoise de la foresterie ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- L'initiative de la RFA vise à promouvoir le commerce de produits forestiers durable et responsable et à aider les entreprises chinoises à s'aligner sur les exigences internationales en matière de légalité.
- Il existe un site Web spécifiquement dédié à fournir des formations, un appui technique et une boîte à outils pour aider les entreprises à traiter les questions de légalité. Toutes les entreprises sont invitées à s'inscrire mais seules celles qui satisfont aux exigences du système de diligence raisonnable peuvent obtenir un statut de membre à part entière. La RFA vient tout juste d'être créée et ne compte à ce jour que quelques organisations membres mais il y a lieu d'espérer que d'autres s'y inscriront.
- La nature complexe des chaînes d'approvisionnement a suscité des préoccupations dans l'industrie car il est difficile de tracer l'origine des produits ligneux. En outre, il conviendrait d'aborder la question des coûts associés et du manque d'information.

#### **Questions, débats et citations clés**

*En l'état actuel, la législation japonaise semble faible en comparaison avec le RBUE. Pourquoi est-ce le cas et comment la renforcer ?*

*Momii* : Il a fallu trouver des compromis politiques entre les deux projets de loi rédigés par deux partis différents et ce processus a quelque peu édulcoré le projet de loi. Malgré tout, il n'est pas trop tard pour affermir les règlements.

*Comment exhorter les entreprises à se pencher sur les aspects liés à la légalité et la conformité ?*

*Shaozhi* : Les entreprises chinoises sont confrontées aux pressions du marché, et donc si le marché exige des pratiques durables, le secteur privé suivra. En parallèle, le gouvernement offre des crédits et des propositions financières « verts » tout en essayant de guider la population vers une consommation écologique.

*Comment la Chine tente-t-elle de promouvoir le développement durable dans les pays en voie de développement ?*

*Shaozhi* : Puisque les communautés locales se trouvent au cœur de ses réformes, la Chine engage un dialogue avec les pays producteurs de bois tropical afin de promouvoir une exploitation, un commerce et un investissement durables. Elle espère dispenser des formations appropriées et renforcer les capacités propices à la production de bois légal.

## **Session 2 : Mise en application de la lutte contre le commerce de bois illégal**

Présidence : Emily Unwin, Client Earth

**Vue d'ensemble des progrès réalisés en Australie, dans l'UE et aux États-Unis : Jade Saunders, Forest Trends ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Selon une enquête menée entre septembre 2015 et mars 2016 aux États-Unis, dans l'UE et en Australie, les organismes locaux chargés de l'application ont mené l'enquête auprès de quelque 500 entreprises, passé en revue 955 systèmes de diligence raisonnable, engagé 396 actions correctives et imposé quatre injonctions et 55 sanctions sur cette période. La Chine, le Brésil, le Cameroun, le Myanmar et la République du Congo constituent les pays d'origine du bois le plus souvent identifié dans les cas de non conformité.
- Les actions clandestines, les délais nécessaires aux procédures d'exécution et les difficultés rencontrées dans le suivi de la chaîne d'approvisionnement suscitent des frustrations. Les organismes chargés de l'application ont besoin de ressources accrues et la collaboration avec les pays producteurs et les ONG revêt une importance capitale.

**Application de la Loi Lacey : leçons tirées de l'affaire États-Unis vs Lumber Liquidators : Patrick Duggan, Ministère de la justice des États-Unis ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- En 2015, le Ministère de la justice des États-Unis a obtenu gain de cause dans les poursuites judiciaires intentées contre Lumber Liquidators. L'entreprise a été reconnue coupable de s'approvisionner en bois d'origine illégale dans l'Extrême-Orient russe et de l'importer aux États-Unis par la Chine accompagné de documents falsifiés. Ce résultat représente la première condamnation pénale en vertu de la Loi Lacey et la plus forte sanction pécuniaire (13,5 millions de dollars américains) imposée à ce jour pour trafic de bois.

**Expériences du Pérou : les défis d'un pays boisé : Flor de María Vega Zapata, Coordinatrice nationale des procureurs du secteur environnemental ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Alors que le taux d'exploitation illégale augmente et que les ressources restent limitées, l'application efficace se heurte à la corruption omniprésente au Pérou et au manque de coopération entre les pays. Les défis auxquels le pays est confronté sont illustrés dans l'affaire du Yacu Kallpa, un navire transportant du bois illégal à partir d'Iquitos en novembre 2015. Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour pallier à ces manquements.

**Questions, débats et citations clés**

*Les fonds levés par le biais des sanctions pécuniaires et de la vente en enchère du bois saisi dans l'affaire du Yacu Kallpa pourraient-ils bénéficier aux communautés touchées par l'exploitation illégale ?*

*Zapata* : Bien qu'il s'agisse de la saisie de bois la plus importante à ce jour, les communautés touchées ne percevront aucune somme car la cargaison ne se trouve plus dans la juridiction du Pérou. Par ailleurs, le bois d'origine illégale ne peut pas être vendu aux enchères mais uniquement cédé, ce qui ne profite à personne.

*Dans le cadre du RBUE, les entreprises se concentrent-elles plus sur la diligence raisonnable, aux dépens de l'interdiction ?*

*Saunders* : L'interdiction n'est pas totalement éliminée mais les constats indiquent que les ressources nécessaires pour faire appliquer les exigences de diligence raisonnable sont moindres et il est donc plus

facile de se concentrer sur cet aspect du règlement.

*Duggan* : Nous devons porter notre attention sur les deux aspects : la loi idéale se concentrerait principalement sur la diligence raisonnable mais comporterait des dispositions relatives à l'interdiction.

*Quels sont les outils disponibles dans le commerce du bois pour valider les documents de certification, particulièrement au Brésil et au Pérou ?*

*Zapata* : L'Organisme péruvien de gestion des ressources forestières et de la faune (OSINFOR) vérifie les licences d'exploitation sur le site Web SIGO. Néanmoins, les licences sont souvent falsifiées au niveau régional et l'exploitation illégale ne cessera pas si l'on ne redouble pas d'efforts pour lutter contre la corruption.

### Session 3 : Amélioration de la transparence et lutte contre la corruption dans l'industrie forestière

Présidence : Art Blundell, Forest Trends

#### **Lutte contre la corruption dans le cadre du RBUE ; projet TREES : *Lorenzo Segato, Centre de recherche sur la sécurité et la criminalité (RiSSC)* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Les recherches sur la corruption dans le secteur forestier aux Balkans indiquent que les activités délictueuses et le trafic de bois illégal atteignent l'Europe par le Sud-est.
- En raison d'une chaîne d'approvisionnement complexe, il est difficile d'identifier les documents falsifiés. De plus, l'absence d'une application stricte – due à un manque de ressources – et les coûts que suppose la conformité inspirent peu les entreprises à adhérer au RBUE.
- Une meilleure compréhension du RBUE et des systèmes de diligence raisonnable ainsi qu'une évaluation des risques plus stricte sont nécessaires pour lutter contre la corruption dans la région.

#### **Transparence dans l'industrie forestière – démarches et exemples de coopération allemande pour le développement : *Anne-Christine Wegener, Agence allemande de coopération internationale (GIZ)* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Le secteur forestier est particulièrement enclin à la corruption à cause de sa chaîne d'approvisionnement complexe. Le programme contre la corruption et pour l'intégrité de la GIZ – qui fournit des exemples issus d'Indonésie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao et de Madagascar – a montré que la lutte contre la corruption exige l'engagement communautaire, la contribution des ONG, la formation, l'évaluation des risques et la transparence.
- Le processus APV qui s'inscrit dans l'initiative relative à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) et la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation (REDD+) sont susceptibles de favoriser les mesures anticorruption.
- La création de moyens efficaces de quantifier et d'analyser la corruption dans le secteur forestier représente un défi mais cette étape permet de concevoir des mesures anticorruption mais également d'effectuer le suivi et l'évaluation de leurs effets.

**Rôle potentiel d'une démarche multipartite pour améliorer la transparence et lutter contre la corruption dans l'industrie forestière. Leçons tirées de l'EITI (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) : Eddie Rich, EITI ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- L'EITI cherche à promouvoir une norme relative à la redevabilité et la transparence à l'échelle mondiale dans le secteur des industries extractives, s'appuyant sur le principe selon lequel les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens. Reste toutefois à savoir si cette démarche peut se prêter au secteur forestier.
- Le Liberia et la République démocratique du Congo ont inclus les ressources forestières dans leurs rapports EITI et bien que l'on puisse tirer quelques enseignements importants, il reste toutefois encore à définir clairement le rôle de l'initiative dans la lutte contre les activités illégales du secteur forestier.
- Dans certaines conditions accompagnées de mesures incitatives, la gouvernance multipartite peut fonctionner dans le secteur forestier mais les négociations prennent du temps et il faut gérer les attentes de tous les participants pour être capable de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la transparence et à éliminer la corruption.

**Questions, débats et citations clés**

*Quel rôle joue la corruption dans la déforestation et comment y remédier ?*

*Wegener* : La corruption n'est pas la cause de la déforestation mais elle la facilite.

*Segato* : La corruption ne peut exister qu'avec la connivence des entreprises et des gouvernements. Du point de vue économique, les marchandises de grande valeur sont souvent plus avantageuses que l'élimination de la déforestation. Des enquêtes approfondies mais onéreuses, de même que la volonté du gouvernement sont requises pour répondre au problème.

*Les programmes tels que le REDD+ et FLEGT réduisent-ils la corruption ?*

*Wegener* : Il conviendrait de chercher des synergies avec d'autres politiques tout en y intégrant des mesures visant le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption. Le processus APV du FLEGT a eu des retombées positives mais seul, il ne suffit pas.

*En quoi le système de dénonciation a-t-il été efficace et comment le gouvernement et les organismes le soutiennent-ils ?*

*Wegener* : La société civile doit disposer d'un canal par lequel communiquer les informations aux autorités compétentes afin que ces dernières puissent agir. Cependant, l'expérience du secteur de la défense indique qu'il est possible d'évoluer sans l'appui du gouvernement car il existe toujours des agents du changement capables de prendre l'initiative.

*Segato* : Bien que les pays s'échangent souvent des informations, il n'y est pas toujours donné suite ou elles sont parfois mal utilisées devant les tribunaux. Cela exige des capacités supplémentaires.

*Que peut-on apprendre de la corruption en rapport avec la documentation ?*

*Rich* : La transparence ne suffit pas et il faudra fournir des efforts soutenus pour contrecarrer la corruption. La première étape consiste à effectuer le suivi de la documentation relative au bois et les processus d'octroi des licences.

*Quelle étape suit l'évaluation des risques ?*

*Wegener* : L'évaluation des risques liés à la corruption ne représente que la première étape. En raison du grand nombre d'acteurs généralement impliqués, l'évaluation des risques permet de mettre en exergue

des points faibles spécifiques et d'orienter les étapes suivantes. Une analyse détaillée et une bonne compréhension des questions permettront de cibler des solutions précises.

## Session 4 : Amélioration de la légalité dans les chaînes d'approvisionnement des produits agricoles

Présidence : Duncan Brack, analyste indépendant

### **L'industrie chinoise du caoutchouc et son impact sur les forêts : Wu Jiangtao, Institut de recherche et de conception de l'industrie du caoutchouc, Pékin ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Le caoutchouc naturel chinois sert principalement à produire des pneumatiques mais il est également utile pour la production de matériel militaire et d'autres objets du quotidien. Cette industrie a affiché une forte croissance ces 15 dernières années. La Chine s'approvisionne par le biais de ses propres plantations mais elle a également importé 3 millions de tonnes de caoutchouc en 2015, notamment depuis la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie, le Viêt Nam, le Myanmar et la République démocratique populaire lao.
- La production de caoutchouc peut causer des effets pernicieux sur les forêts, le climat, les ressources hydriques et les sols. La taille des plantations varie des PME aux grandes sociétés publiques et les techniques de culture incluent un modèle de monoculture moins respectueux de l'environnement, de même que le système plus durable de cultures et de plantations intercalaires.
- Le caoutchouc naturel constitue une ressource plus durable et renouvelable que les dérivés du pétrole, et le secteur devrait encourager des modes de production plus intelligents fondés sur la plantation intercalaire des espèces cultivées.

### **Démarche de la Chine visant à réduire son empreinte forestière : lignes directrices pour le caoutchouc et l'huile de palme : Junzuo Zhang, Collaboration sino-britannique sur le Programme InFIT (investissement et commerce internationaux pour la forêt) ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- En tant que troisième plus grand consommateur d'huile de palme au monde, la Chine travaille en étroite collaboration avec les États-Unis, l'UE et les pays de l'Asie du Sud-est sur les questions de légalité et de bonnes pratiques afin de parachever les directives sur la production durable d'huile de palme et de caoutchouc. En s'appuyant sur les normes de la Table ronde pour la production durable de l'huile de palme (RSPO), la Chambre de commerce chinoise pour l'import et l'export des produits alimentaires (CFNA) sera chargée de mettre en œuvre et d'effectuer le suivi des Directives sur l'huile de palme durable du Programme InFIT. La Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minéraux et de produits chimiques (CCCMC) a quant à elle rédigé l'ébauche d'un Guide sur l'investissement et la gestion durables du caoutchouc à l'étranger dédié aux entreprises chinoises.
- Grâce à une étroite coopération avec le secteur bancaire et les ONG, des mesures d'incitation devraient être mises en place afin d'accélérer l'adoption de pratiques durables et d'investissements durables à l'étranger dans les secteurs du caoutchouc et de l'huile de palme, notamment des prêts subventionnés par l'État, ainsi que le renforcement des capacités et des

connaissances dans ces filières. Les directives portent sur la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, la diligence raisonnable, le suivi et la transparence.

### **Approvisionnement en produits dommageables pour la forêt fondé sur les risques : Christian Sloth, NEPCon ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Les efforts entrepris afin d'atténuer les incidences socio-environnementales néfastes des produits associés à la déforestation se heurtent aux chaînes d'approvisionnement complexes et à un manque de transparence et de sensibilisation.
- L'organisation à but non lucratif NEPCon préconise un processus de diligence raisonnable fondé sur les risques. Elle a élaboré un ensemble d'indicateurs qui reposent sur les directives de la responsabilité sociale des entreprises et tiennent compte des programmes de certification existants afin d'effectuer l'évaluation des risques liés au bois et aux produits forestiers, dont l'huile de palme, le bœuf, le cuir et le soja.
- Jusqu'à présent, 35 pays ont fait l'objet d'une évaluation des risques. Les informations devraient être recueillies et analysées puis publiées sous forme d'un rapport annuel pour chaque produit. Les pays seront ensuite classés selon une échelle allant de risque faible à spécifique et des détails seront fournis sur les différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

### **Questions, débats et citations clés**

*Cette démarche fondée sur les risques prend-elle en compte l'impact des règlements sur les petits exploitants ?*

*Sloth* : Il arrive souvent que les petits exploitants ne se conforment pas à la loi mais ce manquement ne nuit pas nécessairement aux forêts ou autres. Dans le cadre de notre démarche fondée sur le risque, nous classons les cas de non conformité par ordre de priorité selon les plus importants et les plus graves impacts connexes, ce qui nous permet de régler ce problème.

*Comment réduire l'impact du secteur croissant de l'huile de palme sur les forêts ?*

*Zhang* : La Chine est l'un des principaux consommateurs d'huile de palme et nous devons collaborer avec les multinationales. La Table ronde pour la production durable de l'huile de palme (RSPO), qui vise à atteindre seulement 10 % d'huile de palme durable à l'horizon 2020, ne va pas assez loin.

## **Session 5 : Les prochaines étapes du FLEGT : table ronde axée sur les conclusions de l'évaluation indépendante du Plan d'action FLEGT de l'UE et sur les conséquences du programme de développement pour l'après-2015**

Présidence : Duncan Brack, analyste indépendant

**Membres du panel : *Alhassan Attah* (facilitateur FLEGT, Guyana), *Rob Busink* (Ministère des affaires économiques, Pays-Bas), *Julia Falconer* (DFID (Département britannique pour le développement international), Royaume-Uni), *Harrison Karnwea* (Service de développement des forêts, Liberia), *Philippe Mayaux* (Commission européenne) et *Putera Parthama* (Ministère de l'environnement et des forêts, Indonésie)**

- Alison Hoare a brièvement présenté ([cliquer ici](#) pour accéder à la présentation) les résultats principaux de l'évaluation indépendante du Plan d'action du FLEGT de l'UE. D'un côté positif, le plan demeure pertinent car il est capable de réduire la pauvreté et a amélioré la gouvernance

forestière dans tous les pays ciblés. Il faut se pencher sur les questions relatives à la communication, la corruption, le suivi et la réforme des marchés intérieurs.

- Philippe Mayaux a présenté les progrès réalisés et souligné qu'il fallait améliorer le dialogue multilatéral, la préparation et le suivi, et que le plan devait mieux répondre aux évolutions internationales.
- Alhassan Attah a salué les avancées effectuées au niveau de la gouvernance forestière et le dialogue que le FLEGT a permis d'engager. Cependant, il a également mentionné la nécessité de renforcer le dialogue avec le secteur privé et de concentrer l'attention sur les marchés intérieurs.
- Julia Falconer a applaudi le dialogue unique et continu sur l'exploitation illégale découlant du FLEGT. Elle a appelé à établir un cadre de communication plus robuste capable d'élargir le réseau des parties prenantes concernées.
- Harrison Karnwea a annoncé que d'autres secteurs reproduisaient les progrès réalisés au Liberia dans le cadre du processus APV – à savoir, la promotion de la transparence et de l'engagement multipartite. Il a exhorté l'UE à poursuivre ses efforts.
- Putera Parthama s'est dit partager l'opinion favorable de M. Karnwea sur le processus APV mais a également demandé à l'UE d'aider les pays APV à répondre aux questions soulevées dans l'évaluation.
- Rob Busink a insisté sur l'engagement positif de nombreux États membres et gouvernements dans le processus FLEGT. En outre, il a indiqué que le plan d'action – et notamment les APV – apportait une valeur ajoutée à l'engagement de l'Europe dans ce domaine. Mais la lutte contre la déforestation ne doit pas cesser et l'application du RBUE doit être renforcée, a-t-il ajouté.

### Questions, débats et citations clés

*L'UE reste-t-elle pertinente dans le commerce du bois mondial ?*

*Mayaux* : L'UE reste évidemment importante. Malgré une réorientation observée au niveau des exportations, auquel il faut remédier, ce changement n'est pas aussi fort qu'anticipé.

*Parthama* : L'Indonésie tenterait de faire échec à l'exploitation illégale avec ou sans les APV du FLEGT. L'UE représente jusqu'à 11 % de nos exportations et elle constitue donc toujours un marché important.

*Busink* : Certes, bien que l'impact de l'UE diminue, cette dernière peut tout de même montrer l'exemple en matière de consommation durable.

*Karnwea* : C'est maintenant à l'UE de stimuler le commerce. Grâce aux licences APV, le bois peut être tracé tout au long de la chaîne d'approvisionnement et reconnu dans de nombreux pays de transformation et de consommation.

*Falconer* : Les changements observés au niveau du commerce mondial importent peu. L'UE reste un marché considérable et l'Asie s'intéresse aux modèles et normes des échanges mondiaux. Le FLEGT regroupe les normes et les acteurs, ce qui engendre divers avantages.

*Le fait qu'aucune licence FLEGT n'ait à ce jour été émise malgré le démarrage du processus en 2003 pose-t-il un problème ?*

*Falconer* : Nous n'avions pas anticipé que les changements à apporter aux systèmes et capacités liés à la mise en place du FLEGT à travers les pays et secteurs demanderaient autant de temps.

*Busink* : La durabilité est compliquée et nous avons peut-être été trop ambitieux. Mais la faiblesse de la

complexité du FLEGT en fait également sa force. Nous devons améliorer les mesures d'incitation et dialoguer avec le secteur privé.

*Comment l'UE compte-t-elle soutenir la communication relative au bois sous licence FLEGT avec le secteur privé ?*

*Falconer* : Puisque l'Indonésie est sur le point de parachever les licences FLEGT, nous pouvons désormais préparer la communication nécessaire à l'échelle de l'UE afin d'informer l'ensemble des acteurs.

*Pérez*: Le FLEGT s'imposera avec succès sur le marché s'il est perçu comme un système crédible ; c'est pourquoi il est nécessaire de le rendre crédible (*membre du public, Luca Pérez, de la Commission européenne – qui a contribué au débat*).

*Lancera-t-on le processus FLEGT même s'il ne reconnaît pas les droits des peuples autochtones ?*

*Mayaux* : L'UE appuie la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones mais le APV constitue un processus national et il incombe donc à chaque gouvernement de répondre à ces questions.

*Alhassan* : Au Guyana, le principe du consentement libre, informé et préalable (CLIP) n'a pas encore été abordé ; c'est au gouvernement que revient cette responsabilité.

*Parthama* : Les aspects d'ordre social du FLEGT sont intégrés dans le système indonésien au même titre que la durabilité. En Indonésie, il s'agit d'un processus multipartite et le principe du CLIP est honoré.

*Devrait-on aborder la question du marché interafricain ?*

*Harrison* : La corruption demeure problématique dans les affaires africaines. Nous devons faire preuve de transparence au fur et à mesure que ces questions se présentent.

*Mayaux* : Les échanges interafricains sont une source considérable de préoccupation et nous encourageons des relations commerciales respectueuses de la légalité. En parallèle, les échanges africains présentent d'énormes opportunités.

## Session 6 : Progrès réalisés au niveau des APV

Présidence : Alison Hoare, Chatham House

### Négociations des APV à travers le monde : état des lieux actuel : *Luca Pérez et Chris Price, Commission européenne*

- Globalement, la mise en œuvre et les négociations des APV progressent dans la majorité des pays, et de grands pas ont été faits au Liberia, au Guyana, au Viêt Nam et au Ghana. L'Indonésie devrait être le premier pays à parachever le processus APV et à produire du bois sous licence FLEGT.
- Les progrès se sont quelque peu essouffés dans les autres pays, où les questions des ressources liées aux systèmes de vérification de la légalité du bois (SVLB) et de la communication ne sont toujours pas réglées.

### Mise à jour de l'Indonésie : *Putera Parthama, Ministère de l'environnement et des forêts* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))

- Grâce au SVLB indonésien, 98 % du bois exporté en 2015 était d'origine légale. Un système de gestion des données hautement intégré ([cliquer ici](#) pour en savoir plus), l'observation indépendante des forêts et les contributions des ONG ont permis de renforcer le processus de légalité et de stimuler la mise en œuvre de l'APV. Le marché indonésien intérieur a également fait l'objet d'une forte attention : la mise en place d'une politique des marchés publics « verte » garantit que le bois provenant du pays-même est certifié SVLB.

**Mise à jour du Ghana : *Chris Beeko, Commission ghanéenne des forêts et Obed Owusu-Addai, Civic Response* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Le processus APV a fortement contribué à l'amélioration de l'application de la loi, de la gouvernance forestière et des mécanismes commerciaux au Ghana, où un système de suivi du bois (SSB) a également été déployé.
- L'engagement avec la société civile a profité au processus APV, même si le manque de financement des participants reste problématique. Une participation plus large à la mise en œuvre du SSB serait la bienvenue. Des capacités et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes qui persistent en matière de conformité dans les PME du secteur forestier.

**Questions, débats et citations clés**

*L'Indonésie sera-t-elle tenue de modifier son SVBL concernant le bois issu des tourbières suite au moratoire relatif aux tourbières ?*

*Parthama* : La certification de gestion durable des forêts représente un système plus large et inclut toutes les industries en rapport avec les forêts. Au titre du moratoire sur les tourbières, les entreprises devront revoir leur planification mais ceci n'affectera pas le SVLB.

*Quels organismes seront chargés d'effectuer l'observation indépendante et comment assurer la crédibilité des données ?*

*Pérez* : L'observation indépendante tient une place centrale dans tous les APV mais elle doit être crédible et rendre compte. Il conviendra de solliciter des observateurs, d'employer le mécanisme de doléances et d'adopter les mesures appropriées.

*Parthama* : Tous les citoyens indonésiens ont un droit d'observation et les ONG ont également un rôle crucial à jouer.

*En quoi le processus APV a-t-il amélioré les efforts visant à lutter contre la corruption ?*

*Price* : Nous tentons progressivement de pallier la corruption et les progrès se font ressentir. La réduction de la corruption exige de la transparence et la mise en place d'un système robuste par le biais d'un engagement multipartite.

*Parthama* : L'amélioration de la gouvernance y contribue également et les ONG peuvent aider à demander des comptes aux gouvernements.

*Pérez* : La corruption s'étend au-delà de la portée des APV. Les questions de corruption tiennent une place centrale dans la campagne actuellement en cours contre la criminalité environnementale menée à travers l'UE.

**Session 7 : Processus APV en République démocratique populaire lao**

Présidence : Alexander Hinrichs, Institut forestier européen

**Vue d'ensemble du processus APV et du suivi des flux de bois dans les provinces pilotes : *Phoxai Inthaboualy, Ministère de l'industrie et du commerce* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- La prise en compte des efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable et les négociations fructueuses en matière d'APV en RDP lao dépendent de l'engagement multipartite. Une feuille de route a été élaborée afin de prévoir la création d'un cadre de légalité et de systèmes d'observation du bois. La gouvernance forestière constitue une priorité politique et nous espérons

ainsi que les capacités feront l'objet d'un renforcement au sein du gouvernement. En parallèle, la société civile doit s'investir davantage et il faut empêcher les importations illégales en provenance des pays voisins.

**Compendium de la légalité des forêts et contrôle de la chaîne d'approvisionnement pour les forêts de production naturelles : *Khamfeua Sirivongs, Ministère de l'agriculture et des forêts* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- Le Compendium de la légalité des forêts est un instrument qui contribue au développement de la légalité du bois et au contrôle de la chaîne d'approvisionnement à travers le secteur forestier en RDP lao. Grâce au lancement d'une base de données en ligne conjugué aux efforts menés en faveur du renforcement des capacités, de la formation et pour combler les lacunes qui existent au niveau des connaissances, la plateforme devrait encourager la création d'un SVLB efficace.

**Implication de la société civile dans l'élaboration d'une définition de la légalité du bois en RDP lao : *Vansy Senyavong et Maeying Hoamchai Patthana, Women Mobilizing for Development (Association pour la participation des femmes au développement)* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- À l'heure actuelle, 19 organisations de la société civile (OSC) font partie du comité FLEGT du Laos. Leur objectif est de partager les informations, dialoguer avec les communautés, renforcer les capacités en faveur de la légalité du bois et évaluer la chaîne d'approvisionnement du bois.
- Les OSC appellent à une égalité, une transparence et une solidarité accrues non seulement entre elles mais également entre le gouvernement et le secteur privé. De plus, elles demandent une définition plus précise de leur rôle, de même qu'un soutien accru et une participation aux groupes thématiques d'experts, de manière à ce que les droits des communautés locales s'inscrivent dans la définition de la légalité du bois.

**Processus APV et mise en place d'un système national de chaîne de contrôle (CdC) pour les entreprises du traitement du bois et les commerçants en RDP lao : le point de vue du secteur privé : *Thongsavanh Soulinamat, Président de l'Association laotienne de traitement du bois* ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- La pauvreté est un facteur important qui contribue à amplifier l'exploitation illégale, qui, à son tour, érode les prix du bois au Laos et décourage les acheteurs internationaux. C'est pourquoi le secteur privé salue les efforts menés par le nouveau gouvernement ainsi que les opportunités qui découlent des négociations APV du FLEGT en matière de réforme sectorielle.
- Le secteur privé a engagé plusieurs initiatives, dont la mise en place d'un système sophistiqué de suivi des flux de bois, des mesures d'appui à la responsabilité sociale des entreprises et la promotion de la mise en place d'une chaîne de contrôle. Il serait utile de disposer de directives plus précises et de faire appliquer efficacement les règlements, tout en réalisant des progrès technologiques et en dotant la main-d'œuvre de compétences améliorées.

**Questions, débats et citations clés**

*Qu'a accompli le gouvernement de RDP lao dans la lutte contre l'exploitation illégale ?*

*Phoxai* : Le décret ministériel 15 a renforcé la dynamique gouvernementale à l'encontre de l'exploitation illégale des forêts. Il stipule que seules les exportations de produits finis en bois – et non de grumes – sont

actuellement autorisées.

Vansy : Nous élaborons actuellement une règle qui porte spécifiquement sur l'inclusion des OSC au processus APV et nous travaillerons en collaboration pour aider les communautés à comprendre les avantages qu'offrent le bois légal et l'engagement dans le FLEGT.

*Comment le gouvernement laotien établit-il des rapports avec le secteur privé et les ONG ?*

Vansy : Le gouvernement avait auparavant du mal à dialoguer avec le secteur privé mais leurs relations se sont récemment améliorées. Le réseau d'ONG constitue un instrument efficace qui sert à stimuler les débats et à encourager le partage de connaissances.

## Session 8 : Garantir le respect des droits des peuples autochtones : expériences du Honduras

Présidence : Daphne Hewitt, FAO

**Nouveaux défis à relever pour les peuples autochtones au Honduras : *Donaldo Allen, Confédération nationale des peuples autochtones du Honduras (CONPAH) ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))***

- Le succès du REDD+ et du processus APV au Honduras dépend de l'engagement auprès des peuples autochtones, qui représentent jusqu'à 20 % de la population. Le gouvernement se doit de reconnaître légalement les droits des peuples autochtones, garantir leur sécurité et honorer le principe CLIP. En cas de manquement à cet égard, les APV seront bloqués et l'exploitation illégale se poursuivra, ce qui signifie que les propriétaires légitimes se verront dépouillés de leurs ressources et que les communautés et les forêts seront détruites.

**Citoyenneté et gouvernance pour protéger nos ressources naturelles : *José Filadelfo Martínez, Democracia Sin Fronteras (Fondation pour la démocratie sans frontières) ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))***

- L'assassinat de Berta Cáceres, l'une des nombreuses militantes écologistes à subir ce sort, souligne les dangers auxquels sont confrontées les populations autochtones ainsi que les violations des droits humains qui se poursuivent au Honduras. La corruption, la violence et l'instabilité politique déstabilisent la société civile et minent la confiance envers le gouvernement. Malgré tout, l'engagement multipartite dans le processus APV pourrait renforcer le secteur forestier et améliorer la gouvernance et la sécurité dans le pays. En outre, il est indispensable de traiter d'urgence la récente épidémie de dendroctone du pin, qui a décimé un quart des terres boisées du Honduras.

**Le point de vue de l'UE : *Philippe Mayaux, Commission européenne***

- L'UE est très attentive à la promotion des droits des peuples autochtones. Les moteurs de la bonne gouvernance sont au cœur du processus APV, bien que l'engagement auprès des peuples autochtones puisse s'avérer compliqué. Au Honduras, la recherche d'un consensus progresse et les peuples autochtones font désormais partie des discussions. En avril, l'UE, partenaire pleinement engagé, a donné raison aux groupes des peuples autochtones demandant que le gouvernement hondurien adopte une loi relative au principe CLIP avant de parachever l'APV.

**Démarche de CLUA (Alliance pour le climat et l'utilisation des sols) en faveur des droits des communautés locales et peuples autochtones sur les terres et les forêts : Penny Davies, Fondation Ford ([Cliquer ici pour accéder à la présentation](#))**

- CLUA attribue une partie considérable de ses ressources pour les forêts et le climat aux travaux de collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales, y compris au Honduras. La garantie des droits à la terre des peuples autochtones et des communautés locales peut enrayer la perte des forêts et des moyens de subsistance, et constitue l'une des solutions d'atténuation des changements climatiques les plus efficaces et les plus rentables.
- La sensibilisation des décideurs politiques dans le domaine des forêts et la définition de leur rôle dans les changements climatiques, l'économie et les communautés locales, de même que la prise en compte des questions liées à l'exploitation illégale et à la violence faite aux peuples autochtones passent impérativement par une médiatisation énergique. En effet, ces questions font rarement la une de l'actualité.

**Questions, débats et citations clés**

*Comment éviter que les peuples autochtones ne succombent face aux puissants intérêts ?*

*Davies* : J'entends souvent dire que les communautés sont pires que les exploitants illégaux. À Lima, j'ai entendu des mineurs s'entretenir sur le principe CLIP et dire qu'ils pouvaient soudoyer les peuples autochtones et s'approprier leurs droits. Ce problème existe bien mais l'inégalité est tout aussi indéniable. Munies d'une gouvernance solide, les communautés autochtones sont généralement capables de tenir les exploitants illégaux à l'écart. Il existe aussi de nombreuses initiatives axées sur le suivi et la gestion des données.

*Allen* : Je suis outré que vous parliez de pots-de-vin : les peuples autochtones sont fermement résolus à protéger les forêts et puisque les dernières ressources leur appartiennent, ils méritent que nous les traitions d'égal à égal.

*Quelle aide concrète peut-on apporter aux protecteurs directs de l'environnement ?*

*Martínez* : Les engagements pris par l'UE et la communauté internationale contribueront à faire reculer la violence. Nous sommes malheureusement imbriqués entre un trafic de stupéfiants et des politiques néolibérales qui ont écrasé les droits des peuples autochtones mais nous devons poursuivre la lutte vers le progrès.

*Davies* : La sûreté et la sécurité des peuples autochtones peuvent y contribuer. Les communautés doivent s'organiser et recevoir l'appui technique nécessaire.

*Pourquoi les droits des peuples autochtones ne sont-ils pas traités dans les médias ?*

*Davies* : Nous avons tendance à employer trop de jargon dans le secteur forestier, ce qui le rend opaque pour le monde extérieur. Les histoires négatives font souvent l'objet de reportages mais les succès devraient aussi faire couler de l'encre. Nous devons également renforcer le dialogue avec les journalistes.